

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 6 juillet 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-70**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :

7.3. Modification des statuts de l'UFR des sciences pharmaceutiques

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2023-104 du conseil d'administration du 20 novembre 2023,

Vu l'avis du conseil de l'UFR des sciences pharmaceutiques du 7 mai 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les modifications des statuts de l'UFR des sciences pharmaceutiques.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des statuts modifiés de l'UFR des sciences pharmaceutiques ;
- approbation de l'abrogation de la délibération n°2023-104 du conseil d'administration du 20 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 10	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis du conseil de faculté du 7 mai 2026 et statuts de l'UFR des sciences pharmaceutiques (version actuelle et version nouvelle).

Fait à Tours,

Philippe Roingeard

Philippe Roingeard
le 16/07/2026 13:38:42 +02:00

 université
de TOURS